

Lausanne, le 11 novembre 2020

COMMUNICATION VIII – COVID-19

Chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires,

Nous espérons que notre message vous trouve en bonne santé.

Suite au renforcement des mesures décidées au niveau fédéral et cantonal, nous privilégions désormais à nouveau le Télétravail pour nos équipes.

D'autre part, jusqu'à nouvel avis, les séances du Conseil de fondation et de la Commission de placement auront lieu par « vidéoconférence ».

Les visites physiques au bureau restent autorisées, mais uniquement sur rendez-vous et avec le port du masque.

Situation sur les marchés financiers

Les marchés financiers ont souffert durant le mois d'octobre, dans un contexte de recrudescence de la pandémie Covid-19 dans de nombreux pays occidentaux. Les gouvernements ont été contraints de reprendre des mesures sévères. Couvre-feu et confinement font désormais partie du langage quotidien. La reprise économique qui s'était dessinée au 3^e trimestre semble donc compromise et la visibilité sur la fin de l'année et à fortiori sur l'année 2021 s'est nettement détériorée.

L'absence d'accord entre Démocrates et Républicains sur l'adoption rapide d'un plan de relance a également pesé sur les marchés, chacun des deux grands partis privilégiant des logiques électorales à court terme. Les banques centrales américaines et européennes attendront probablement le mois de décembre avant d'annoncer d'éventuelles nouvelles mesures de soutien monétaire.

Les élections américaines du 3 novembre ont changé la donne. Pariant sur une victoire de Biden à l'élection présidentielle, les marchés ont connu une envolée importante dès le 2 novembre. Depuis, le président élu des Etats-Unis Joe Biden s'est mis au travail pour organiser sa future prise de fonction autour de sa priorité numéro un, la lutte contre la pandémie.

Rien ne semble en mesure de faire dérailler les marchés actions, qui ont regagné en quelques jours toutes les pertes accumulées en octobre, en faisant fi de Donald Trump qui refuse toujours d'admettre sa défaite. Cette victoire de Biden ne suffira toutefois pas à assurer l'adoption rapide d'un plan de relance économique. Une victoire démocrate au Sénat serait également nécessaire, mais c'est plutôt une majorité républicaine qui semble se dessiner, ce qui pourrait largement entraver la marge de manœuvre du nouveau président élu. Ceci d'autant plus que la Cour Suprême est désormais ancrée pour longtemps dans le camp conservateur, après la confirmation de l'élection de la juge Amy Coney Barrett nommée par Donald Trump.

Si le mois d'octobre s'est terminé avec des pertes de l'ordre de 5% à 8% sur les principales places boursières, la remontée des 5 derniers jours se solde finalement par une performance positive pour les 4 dernières semaines écoulées.

Depuis le début de l'année, les principaux marchés affichent un bilan fortement contrasté : l'indice US S&P500 montre une performance positive de 1% en CHF, alors que le principal indice européen est lui en baisse de 15%. Le marché suisse est à mi-chemin à -3%.

Performance et degré de couverture de la Fondation au 31 octobre 2020

La performance indicative des actifs de la Fondation calculée par notre banque dépositaire était tout juste en territoire négatif et se situait à -0.08%.

Avec un degré de couverture non-audité de 104.8 %, nous continuons de juger la situation rassurante au vu des turbulences sur les marchés financiers des derniers mois.

Au 9 novembre 2020, la performance affichait un résultat positif estimé à + 2.10% profitant de l'embellie des marchés financiers suite à l'élection de Joe Biden.

Le taux d'intérêt minimal reste à 1%

Lors de sa séance du 4 novembre 2020, le Conseil fédéral a informé qu'il n'était pas nécessaire de procéder cette année à l'examen du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle. Ce taux détermine l'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs de vieillesse relevant du régime obligatoire conformément à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). L'année prochaine, il restera donc à 1 %.

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/medieninformationen/nsb-anzeigeseite-unter-aktuell.msg-id-80843.html>

Adaptations des chiffres clés au 1^{er} janvier 2021

Les rentes AVS/AI seront adaptées à l'évolution des salaires et des prix au 1er janvier 2021. Le Conseil fédéral a pris cette décision lors de sa séance du 14 octobre 2020. La rente minimale AVS/AI se montera désormais à 1195 francs par mois et le montant de la rente maximale à 2390 francs (pour une durée de cotisation complète). Dans la prévoyance professionnelle obligatoire, le montant de la déduction de coordination sera augmenté de 24 885 à 25 095 francs et le seuil d'entrée de 21 330 à 21 510 francs. La déduction fiscale maximale autorisée dans le cadre de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) passera à 6883 francs (contre 6826 aujourd'hui) pour les personnes possédant un 2e pilier et à 34 416 francs (contre 34 128) pour celles qui n'en ont pas. Ces adaptations entreront en vigueur le 1er janvier 2021, selon le communiqué du Conseil fédéral.

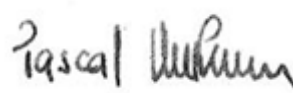
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-80648.html>

Nous vous transmettons, chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires, nos cordiaux messages, ainsi que nos meilleurs vœux de santé.

Prenez bien soin de vous !



Claude Roch
Président du Conseil de fondation



Pascal Kuchen
Directeur général